

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GABORIT, Maire.

Étaient présents : MM.GABORIT- HAIRAUT-ROUSSEAU-MINO- MOUSSERION- PUAUD-BEGUIER- Mmes DA SILVA- - MAGOT- MM.RENGEARD- DIEHL- ARNAULT

Représentés : M.BELIN par M.GABORIT- M.PARADOT par M.BEGUIER Mme CHEDOZEAU par M.PUAUD- M.BRIAND par M.ARNAULT.

Excusés : M.DUFOUR - DESCHAMPS- Mme LEGRAND

Secrétaires de séance : Mme DA SILVA

Date de la convocation : 01/04/2010

Date de l'affichage de la convocation : 01/04/2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus du 6 et 11 mars 2010.

Le Conseil Municipal procède à la visite de l'immeuble sis 10, Rue Bigeon Croisil et aux locaux de l'Escale sis Rue de la Vallée.

Monsieur Le Maire informe que l'immeuble sis Rue Bigeon Croisil est en vente et que le conseil municipal pourra délibérer sur ce point, s'il le souhaite, lors d'une prochaine réunion.

Attribution marché de programmation et de conduite d'opération portant sur la réhabilitation de l'école Jacques Lafond de Couhé

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2009 décidant de la consultation pour le recrutement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage ayant pour missions la programmation et la conduite d'opération portant sur la restructuration de l'Ecole Jacques Lafond.

La consultation a été menée et 5 sociétés ont répondu. Les offres étaient à déposer à la Mairie le 18 janvier 2010 avant 12 heures.

Le jugement des offres tel qu'il est mentionné dans le règlement de consultation se fait selon les critères suivant :

- Le prix (30 points)
- La valeur technique (70 points) décomposées selon les moyens humains (25 points), méthodologie proposée (25 points), temps passé (20 points)

L'analyse des offres au vu des ces critères est le suivant :

N° ORDRE	CANDIDAT	NOTE TOTALE / 100
----------	----------	----------------------

1	SAMOP	65,07
2	SEP	68,67
3	SIPEA	71,04
4	FSP	Offre non conforme (temps passé non fourni)
5	CRX AMO	56,93

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient l'entreprise SIPEA pour 83 612,50€ H.T pour la tranche ferme et conditionnelle
- autorise le Maire à signer les pièces du marché

Modification n°1 du PLU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'étendre le zonage 1AU au secteur « Les Petits Prés de Valence » et réduire le zonage UYc, de mettre à jour les périmètres des Bâtiments de France sur le territoire de la commune et de modifier certains points du règlement des différentes zones

Compte tenu que ce projet de modification pour la commune

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU
- ne réduit pas les zones agricoles, naturelles ou forestière, un espace boisé classé ou une zone de protection, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels
- ne comporte pas de graves risques de nuisance,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le lancement de la procédure de modification n°1 du Plan local d'Urbanisme sur le territoire de la commune, prévue par l'article L. 123-19 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Plan Local d' Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 15 novembre 2007,

VU le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants,

VU les articles L. 123-13 et L 123-19 dudit Code de l' Urbanisme,

VU le code de l'Environnement,

VU le Code de l'Expropriation,

VU, le Code général des collectivités locales,



VU, le code des Marchés Publics.

Considérant que la modification du Plan local d' Urbanisme est nécessaire pour mener à bien ce projet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de modifier le Plan local d' Urbanisme suivant l'article L.123.19 afin de :
 - Etendre le zonage 1AU au secteur « Les Petits Prés de Valence » et réduire le zonage UYc.
 - Mettre à jour les périmètres des Bâtiments de France sur le territoire de la commune
 - Modifier certains points du règlement des différentes zones
2. de demander conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme que les services de la direction départementale des Territoires soient mis à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure de modification.
3. d'autoriser le Maire à choisir le bureau d'études en vue de réaliser les dossiers nécessaires à la modification du Plan local d' Urbanisme.
4. d'autoriser le Maire à signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de la modification n° 1 PLU ;
5. à dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont au budget de l'exercice exactement considéré 202 en section investissement ;

Conformément à l'article L.123-6 du code de l' Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet ;
- au Président du Conseil Régional ;
- au Président du Conseil Général ;
- au Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie ;
- au Président de la Chambre d'Agriculture ;
- aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.
- au président de l'établissement public de gestion du schéma de cohérence territorial ;
- à l'autorité compétente des transports urbains ;
- aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétent en matière de PLH dont la commune est membre ;
- au président de l'établissement public de gestion du schéma de cohérence territorial limitrophe si la commune n'est pas couverte par un autre schéma ;
- au Centre Régional de la Propriété Forestière.

Conformément à l'article R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans ce cas, dans les mairies des communes membres concernées, durant un mois, et d'une mention en caractères apparents dans un journal



Contrat d'affermage foire du 1^{er} mai

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat d'affermage pour la foire du 1^{er} mai avec l'entreprise FRERY de Châteauroux pour une durée de 3 ans à compter du 15 avril 2010 . La redevance annuelle est de 4 360€ (redevance révisable annuellement par le Conseil Municipal pour tenir compte de l'évolution du tarif des droits de place).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette proposition
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir.

Monsieur RENGEARD souhaiterait que le conseil municipal augmente la participation forfaitaire pour la desserte en eau et électricité des caravanes des forains venant pour le 1^{er} mai à 10€ par caravane au lieu de 7€.

Le Conseil Municipal décide de faire un point financier après le 1^{er} mai sur les frais engendrés par l'accueil des caravanes et de délibérer sur ce point pour le 1^{er} mai 2011.

Avenant travaux voie accès cimetière Hastron et Rue des Eglantiers

Monsieur Le Maire présente un avenant au marché de travaux d'aménagement « la rouerie » , dont l'attributaire est l'entreprise BARRE et fils.

L'avenant porte sur :

- la suppression de la noue et remplacement par une tranchée drainante (pour raisons d'entretien)
- la suppression d'une partie de l'option « Structure de chaussée » (la structure du sol répondant aux résistances souhaitées pour la chaussée)

Le montant de l'avenant est de - 7 025,75€ H.T .

Le Montant initial du marché est de 54 513,75€ H.T.

Le montant du nouveau marché est de 47 488,00€ H.T soit 56 795,65€ TTC.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant proposé en moins value de 7 025,75€ H.T
- autorise Monsieur Le Maire à signer les documents à intervenir

Avenant 2 Travaux voie accès cimetière Hastron et Rue des Eglantiers

Monsieur Le Maire présente l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement « la Rouerie » , dont l'attributaire est l'entreprise BARRE et fils.

L'avenant porte sur le délai d'exécution qui est prolongé de 3 semaines afin que l'entreprise réalise les travaux supplémentaires ayant fait l'objet de l'avenant n°1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents.

Rapport commission affaires scolaires et décisions s'y rapportant

Une rencontre est prévue avec l'Escale pour évoquer les ateliers du mercredi. Ce dossier sera vu lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Factures à affecter en investissement

- Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter à la section investissement la facture de la SOREGIE pour le remplacement de lanternes Rte de St Sauvant et Avenue de Bordeaux pour 1 081,11€ TTC
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au maire après avis de la commission bâtiment pour recruter une entreprise d'électricité pour mener à bien les travaux d'électricité sous les Halles et à l'école maternelle et décide de porter ces sommes à la section investissement du budget commune.

Plan de circulation

La commission a fait évoluer l'emprise prévisionnelle de la zone bleue en la restreignant à la Grand'Rue et à la rue du Marché. La commission a également demandé avis aux services de la DDE et de la DAEE sur la mise en place d'un mini rond point franchissable Route de Ceaux, et d'un stop sur la route de Civray pour les véhicules venant de Couhé. La commission poursuit ses travaux.

Questions diverses

⇒ Valorisation de la biodiversité des bords de routes et des chemins ruraux

Vienne Nature conduit une opération portant sur la biodiversité des bords des routes et des chemins ruraux. Les objectifs sont :

- D'évaluer la richesse des bords de routes et des chemins par une phase d'inventaire à partir du mois d'avril selon une méthodologie standardisée
- De faire connaître la biodiversité de ces espaces
- De mener une réflexion partagée avec les communes volontaires afin d'élaborer une notice de gestion et de valorisation des bords de routes et de chemins de la commune.

Le Conseil Municipal est favorable à ce que Vienne Nature vienne exposer ce projet aux commissions voirie et environnement.

Monsieur BEGUIER pense que la biodiversité est plus valorisable sur terrain vague que sur les bords de routes car ces dernières sont très circulantes sur la commune.

Monsieur PUAUD explique que les routes doivent être assez larges. De plus, cela n'est pas intéressant pour les parcelles des agriculteurs car cela risque de les « polluer » ou alors il faudrait mettre des fleurs sur les bordures.

⇒ Location salles réunions mairie

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de louer les salles de réunion de la Mairie à des entreprises privées en faisant la demande pour 50€ par jour.

⇒ Location salle 3ème âge et salle de l'Escale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 60€ la location de la salle du 3^{ème} âge et la salle de l'Escale pour les habitants de Couhé. Les salles seront louées en l'état et un état des lieux sera établi à la prise en possession des salles et à la remise des clefs. Le ménage est à la charge des locataires.

⇒ Réhabilitation salle du conseil municipal

Le conseil Municipal donne mission à la commission bâtiment d'étudier les travaux de réhabilitation de la salle du conseil municipal et à la commission culture pour l'acquisition de peintures ou photos pour la décorer.

Questions des conseillers

M.PUAUD : Est-ce que vous avez contacté l'Isle Jourdain au sujet de la restauration scolaire avec le collège ?

R : Pas encore.

M.MOUSSERION : Le club de football rencontre des problèmes entre les joueurs et l'équipe dirigeante. Des explications vont être demandées au président. Une réunion va être organisée avec Sud Vienne Région Couhé pour savoir où en sont les démarches de rapprochement entre les deux clubs. Si rien n'a été fait, le conseil municipal devra se positionner sur le maintien ou non des subventions : les parents en seront informés.

- a été interpellé concernant les skateurs dans Couhé. Ces derniers ont été rencontrés par la commission jeunesse il semblerait qu'un reliquat financier puisse être dégagé du programme aire de jeux pour installer un jeu Rue Jules Ferry et pour acquérir quelques agrées pour un skate parc. La commune de Lhommaizé aurait investi dans ce type de matériel qui ne serait plus utilisé. Contact a été pris avec les élus pour savoir si la commune serait vendeur du matériel.

- le feu d'artifice sera tiré cette année par la société Pyroconcept. Cette société est très à cheval sur la réglementation : le feu sera livré le matin du 14 juillet.

- Aire jeux Les Mares : une rencontre a eu lieu mardi dernier avec l'association de gestion des mares qui est favorable à ce projet. Les travaux pourraient débuter le 12 avril et finir mi mai.

M.ARNAULT : Certains peupliers du terrain appartenant à M.BRUNET situé derrière les Mares sont en train de tomber, cela est dangereux.

M.GABORIT : Où en est le projet de terrain de jeux multi génération ?

M.MINO : Le dossier est dans les mains de la CCRC.

M. ARNAULT : Les guirlandes de Noël sont toutes à changer. La priorité va être donnée à la Grand'Rue car il n'est pas possible financièrement de tout changer en une année.

M.GABORIT : Il sera nécessaire de communiquer dès aujourd'hui pour expliquer pourquoi il y en aura moins d'illuminations en fin d'année.